

**Nombre de  
conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 27**

**Votants : 29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC**

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE 09 DECEMBRE**

**Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC**, dûment convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane CHÉ, Maire.

**PRESENTS** : M. Stéphane CHÉ, Maire, MM. Rafaël SOLANS EZQUERRA, Michel JANDAUD, François BARDOT, Jérôme HARDY, Mmes Karine BERNARD, Peggy BARIAT, Laurence ROUSSY, Fabienne FERRAND, Adjoint, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVÉ, Stella BARREAU, Marie-Laure BOULIN, Sophie BOYER, Carole LONGEQUEUE, Brigitte LARDY, Nathalie NICOLAUD, Carine ROY, Pascale THOMAS.

**ABSENTS** : -BOURBON Martine (procuration M. JANDAUD)  
-RICHARD Frédéric (procuration à S. CHÉ)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection Monsieur Cédric PIERRE, comme secrétaire de séance.

**2021-121 PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE 2022-2036**

La commune s'est constituée progressivement, à partir du début des années 1990, un patrimoine forestier qui représente désormais une surface de 72 ha 34 et se compose de trois blocs distincts (le 1<sup>er</sup> occupe le sommet du Puy de la Garde ainsi qu'une partie du versant des Abauds ; le second autour de l'étang de Jonas et le dernier se situe dans la ville à proximité du collège. Ce domaine bénéficie du régime forestier.

L'Office National des Forêts – Agence Régionale de Limoges – a élaboré un projet d'aménagement forestier pour les quinze prochaines années qui est soumis à votre approbation.

L'O. N. F. constate la dégradation de l'état sanitaire de certains peuplements et l'inadaptation des essences en place aux conditions climatiques de moyen à long terme, ce qui nécessite d'anticiper le renouvellement de d'une partie des peuplements.

L'ONF préconise de choisir des essences plus adaptées. Le renouvellement des peuplements de mélèze et de douglas sera étalé sur deux périodes d'aménagement de 15 ans. Certaines futaies seront renouvelées avec un mélange d'essence. D'autres bénéficieront de coupes d'éclaircies. Des peuplements seront classés en attente sans intervention sylvicoles programmées ou en évolution naturelle et hors sylviculture.

Ces travaux représentent environ 60 658 € soit un coût annuel de 3 033€ auxquels s'ajoutent divers frais (garderie, contribution à l'hectare) pour un montant annuel de 1098€.

Compte tenu des recettes envisagées (9 530 €), le résultat positif serait annuellement de 5 399 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet d'aménagement forestier de la forêt communale, bénéficiant du régime forestier et établi par l'O. N. F. (agence régionale de Limoges), pour la période 2022 – 2036, tel qu'il lui a été présenté.

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présence délibération.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le 10 décembre 2021  
Pour copie conforme, le 10 décembre 2021.

Le Maire,  
Stéphane CHÉ.



Accusé de réception en préfecture  
087-218700201-20211209-2021-121-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2021  
Date de réception préfecture : 11/12/2021